

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1480

commune (s) : Saint Priest

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 11, rue Maréchal Leclerc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Saint Priest et en vue de permettre la réalisation d'opération d'aménagement, et notamment l'extension du parc de stationnement centre-ville rattaché au pôle bus, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 144 500 €, un immeuble situé 11, rue Maréchal Leclerc à Saint Priest.

Il s'agit d'une maison individuelle de 100 mètres carrés environ, ainsi que de la parcelle de terrain, d'une superficie de 569 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 61 de la section DH, comportant cette construction.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la commune de Saint Priest qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 144 500 €, admis par les services fiscaux, et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier qui est présenté.

2° - Autorise monsieur le président à signer la promesse d'achat ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 144 500 € résultant de cette cession, ainsi que les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,